



Protocole sanitaire pour la rentrée du lundi 2 novembre 2020

Le présent protocole sanitaire de notre école repose sur le guide relatif au fonctionnement des écoles dans le contexte COVID-19 établi par le ministère de l'Éducation Nationale pour la rentrée du lundi 2 novembre 2020 jusqu'au mardi 1er décembre 2020 inclus.

Pour une rentrée sereine et dans les meilleures conditions, vous devez le lire attentivement, en discuter avec votre ou vos

enfants. Préalable :

Vous, parents d'élèves, jouez un rôle essentiel. Vous vous engagez à **ne pas mettre votre ou vos enfants à l'école en cas de fièvre**, ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez votre ou vos enfants ou dans votre famille. Il en est de même pour les enseignants et le personnel qui s'occupent de votre ou vos enfants. Si un élève présente des symptômes lors du temps scolaire, vous devrez venir le chercher dans **les plus brefs délais** et contacter votre médecin.

Seuls les parents ou accompagnateurs des enfants de **petite section**, peuvent accompagner leur enfant **jusqu'à la porte de la classe**, avec un masque et après désinfection des mains.

Règles de distanciation physique :

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents, dans la mesure du possible, en revanche, elle ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe que ce soit dans les espaces clos ou les espaces extérieurs.

Les gestes barrières :

- Le lavage des mains doit être réalisé pendant 30 secondes, au minima :
- à l'arrivée dans l'école
- avant et après chaque repas
- avant et après chaque récréation
- après être allé aux toilettes
- dès l'arrivée au domicile.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves.

Le port du masque :

Pour les adultes :

-Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves :

-Le port d'un masque est obligatoire pour les enfants à partir du CP dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs. Ce masque est à la charge des parents. (Nous n'avons malheureusement que très peu de masques en stock).

Dans l'école : -La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves est obligatoire.

-Les jeux et ateliers pourront être partagés par les élèves à condition que ceux-ci soient utilisés par un élève puis isolés pendant 24h avant réutilisation.

- Les récréations : elles sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

Organisation des arrivées et des départs : - Les temps d'accueil et de départ des enfants sont étendus pour permettre dans la mesure du possible, une arrivée et une sortie échelonnées.

A partir de 8h30, le matin, à l'ouverture du portail, votre enfant entre seul dans l'école (sauf pour les petites sections). **Le soir, de 16h45 à 17h**, vous devez attendre votre enfant au portail, celui-ci sera appelé par l'enseignant qui fera la sortie.

-le départ et l'arrivée lors du temps méridien ne changent pas.

Nettoyage : -Un nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour.

-Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles est réalisé plusieurs fois par jour.

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est proscrit car la désinfection quotidienne n'est pas

réalisable. Vous remerciant par avance de respecter toutes ces mesures, nous vous souhaitons une bonne fin de semaine.

L'équipe enseignante